

Le 29 avril 2025



En direct du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2025

[SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ]

_ Financement de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Sciez

Thonon Agglomération va participer au financement de la création de la maison de santé pluriprofessionnelle à Sciez. Cette participation sera versée sous forme d'**un fonds de concours à hauteur de 300 000 €*.** Le coût total du projet, porté par la commune de Sciez, s'élève à 1 731 532 €. Pour permettre l'accueil de cette nouvelle structure, la commune a en effet fait l'acquisition d'un local de 421m² au sein d'une résidence en cours de construction entre la mairie et l'église de Sciez. Les espaces seront livrés et aménagés d'ici mi-2026.

L'agglomération respecte ainsi les engagements qu'avait pris en 2016 la Communauté de communes du Bas-Chablais dans le cadre d'un **projet de santé**. Elaboré avec des médecins généralistes, il avait été alors **validé par l'ARS** (agence régionale de santé), puis confirmé en 2023 en vue de la concrétisation du projet de la commune de Sciez. L'association porteuse regroupe 25 professionnels, parmi lesquels des masseurs-kinésithérapeutes, médecins généralistes, pharmaciens, infirmières libérales, podologue, et psychologue.

Avec cet apport de fonds publics (des financements de la Région et du Conseil Départemental sont également attribués), des loyers attractifs pourront être proposés aux professionnels souhaitant s'installer. L'objectif est aussi d'ouvrir des consultations sans rendez-vous, en lien avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Bas-Chablais.

** Soit le même montant que la participation versée à la commune de Douvaine pour le même projet qui avait abouti à l'automne 2020.*

_ L'agglomération soutient la rénovation de la salle Maurice Andrier à Thonon-les-Bains

Thonon Agglomération participera au financement de la réhabilitation de cet espace à hauteur de **150 000 €.** Cette action était déjà inscrite dans le cadre du **Contrat de Ville** signé en octobre 2015, avant d'être rappelée dans son avenant signé en février 2020. La salle, propriété de Léman Habitat, est située avenue de Sénévulaz à Thonon-Les-Bains, au sein du quartier prioritaire de Collonges Sainte-Hélène. Si celle-ci est inutilisable depuis son incendie en 2013, sa remise en service est nécessaire pour permettre notamment la conduite d'actions de lien social et de proximité directe avec les habitants. Les travaux seront l'occasion d'étendre la surface actuelle, qui sera portée à environ 310 m². Le projet comprend également l'aménagement d'un local commercial type épicerie. La mise en service est programmée dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.

[DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL]

_ Bons-en-Chablais : l'agglomération partenaire du développement de la commune

La commune de Bons-en-Chablais, gare du Léman Express, est confrontée à des enjeux significatifs en matière d'aménagement, du fait de son développement récent, où plusieurs opérations immobilières ont participé d'une forte croissance démographique ces dernières années. Après Evian-les-Bains, elle sera à ce titre la seconde commune du territoire chablaisien à être intégrée dans le **programme gouvernemental « Petites villes de demain »**. Celui-ci concerne les communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité. Il doit donner les moyens de renforcer et déployer leurs projets de développement pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Bons-en-Chablais sera ainsi accompagnée pour ses projets de redynamisation du centre-ville, de développement des services publics, des logements (dont une partie en habitat social), commerces et moyens de déplacement alternatifs.

Le programme mobilise dans la durée des **partenaires privés et publics**. Si l'Etat se positionne comme facilitateur des projets, Thonon Agglomération est pour sa part concernée en tant qu'autorité compétente en matière de **PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), mais aussi de coordonnatrice du CRTE (contrat de relance et de transition écologique)**. Ce programme Petites Villes de Demain s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le PLUi-HM de Thonon Agglomération, ayant conforté le statut de commune « Pôle » de Bons-en-Chablais, et où des mesures sont également prévues pour définir un développement local en cohérence avec les capacités en ressources, et en particulier celle de l'eau, qui justifie de devoir garantir un échelonnement de l'urbanisation davantage diffus dans le temps.

Une fois validée et signée par l'ensemble des parties prenantes, la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD), vaudra Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Pour Bons-en-Chablais, le périmètre concerné a été établi principalement à l'emplacement du futur groupe scolaire qui verra le jour sur le secteur « Le Verré » (impasse du vieux stade), mais aussi sur l'axe centre-ville/gare. Les enjeux liés à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal autour de la gare seront ainsi pleinement intégrés. Citoyens et acteurs socio-économiques seront également mobilisés à l'occasion du déploiement de ce dispositif.

[MOBILITÉ]

_ L'itinéraire cyclable ViaRhôna prolongé sur le quai de Ripaille

Une nouvelle portion d'environ 800 mètres de piste cyclable de l'itinéraire ViaRhôna* va être aménagée sur le territoire de Thonon-les-Bains, **entre la piscine municipale et le port de Rives. Deux nouveaux arrêts de bus** vont également voir le jour à l'occasion de ces travaux qui débuteront le 12 mai 2025 et devraient durer une année environ.

Ceux-ci étant inclus dans le projet global de réaménagement du quai de Ripaille, piloté par la Ville de Thonon-les-Bains, Thonon Agglomération lui a ainsi délégué sa maîtrise d'ouvrage pour ces opérations. **La prise en charge financière par Thonon Agglomération s'élèvera à 189 542 € HT.** Des demandes de financement sont en cours auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la Compagnie Nationale du Rhône et de l'Union Européenne.

** La ViaRhôna est un itinéraire cyclable de 815 km qui doit relier les berges du lac Léman aux plages de la Méditerranée, le long du Rhône ; 35 km doivent à terme être aménagés sur notre territoire.*

[ESPACES NATURELS]

_ Haies et mares, des milieux à préserver

Les haies et les zones humides ont un rôle fonctionnel majeur en tant que milieux de vie et corridors écologiques mais aussi en tant que régulateur des flux de matière (eaux, sédiments, pollutions). La disparition de ces milieux induit la perte de nombreux bénéfices agronomiques et écosystémiques (solutions face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, perte d'habitats pour certaines espèces, diminution de la capacité de stockage du carbone...).

Au regard de ces enjeux, Thonon Agglomération a répondu en 2024 à l'**appel à projets « Eau et biodiversité »** porté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. L'ambition est d'aboutir d'ici 2028 à la **plantation/restauration de 10 kilomètres de haies et la création/restauration de 10 mares** sur le territoire. Au-delà de ces objectifs opérationnels, il s'agit d'initier une dynamique à plus long terme de sensibilisation à la préservation et à la restauration des haies et des mares dans l'agglomération.

Pour ce faire, **un travail partenarial** va être engagé avec plusieurs acteurs investis localement de missions de préservation des milieux et de la biodiversité, dont France Nature Environnement Haute-Savoie, la LPO 74, le Conservatoire des Espaces Naturels, ou encore la Mission Haies. Trois campagnes de plantations seront conduites (hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028) pour un montant global d'environ **145 000€ TTC**, financé par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr